

Procès Verbal de l'Assemblée générale de l'association « Monnaie Léman »

vendredi 28 août à 19h30

à la HETS, Haute Ecole de Travail Social
salle A006
rue Prévost-Martin 28

Excusés : Pierre Kakpo (Comité), Wanda Stryjenska (Comité), François Schmitt (Comité), , Eva Zaki, Christophe Dunand (Réalise), Eric Rossiaud (Codha), Frédérique Haessig, Gabrielle Favre (Formule nature), Cyril Obadia, Seyda Benevenuto, Franck Aerts, François Rossier.

Présents : Jean Rossiaud (Comité), Danièle Warynski, Antonin Calderon, Paola Cicoria, Catherine Marti, Anna Grigoryan (Maison de quartier de la Jonction), Michel Rioche (Comité), André Counil (ATB), Amandine Wyss, Maria Elisa Novoa, Ron Ockwel.

1. Mots de bienvenue et adoption du PV de l'Assemblée constitutive (accessible sur le site)

Introduction de Jean :

- Avancé production des billets
- Un peu pour le logiciel
- Intérêt médiatique même si un peu sceptique au début
- Besoin ambassadeurs et multiplicateurs

Vote pour l'adoption du Procès Verbal de l'assemblée générale du 8 juillet.

=> A l'unanimité sans abstention

2. Préparation d'Alternatiba Léman

a. Collaboration avec l'Association Alternatiba Léman

- Le Léman sera la seule monnaie du festival.
- Alternatiba est le moment de la première diffusion de la monnaie.
- Discussion de la convention entre Monnaie Léman et Alternatiba :
 - Lecture des responsabilités de Monnaie Léman durant l'événement
 - Discussion sur la possibilité de rendre l'argent en Léman au bar
 - Discussion sur la somme en circulation durant la manifestation
 - **Ajout d'une clause : Alternatiba Léman s'engage à demander à Monnaie Léman des Lémans supplémentaires si les 100'000 Lémans initiaux ne suffisent pas. En contre partie, Monnaie Léman s'engage à fournir les Lémans supplémentaires rapidement, à hauteur de 100'000 Lémans.**

Vote pour l'adoption du projet de convention

=> A l'unanimité avec 1 abstention (Danièle Warynski), sous condition de l'ajout d'une clause par rapport à la rupture du stock de liquidité

b. Informations sur la billetterie

- Budget de 10'000 pour 150'000 unités
- Dessin de presse sur les billets
- En cours d'impression
- Coupure du 1 (50%), 5 (25%), 10 (12.3%) et 20 (12.3%)

c. Informations sur le logiciel de gestion de compte

- En discussion avec Sardex
- Importance de l'étanchéité entre le nantissement et le crédit mutuel

c. Informations sur les Stands et organisation pratique

- Bureau de change et bénévoles volants

e. Présentation du kit informatif pour les visiteurs

- Présentation des flyers
- Couleurs peu lisibles
- Format cher et nécessitant beaucoup de préparation
- Importance du type de papier
- Proposition de conférence gesticulée ou art de rue sur la bonne ambiance que peut créer la monnaie

3. Préparation de l'Assemblée générale du 10 octobre

a. Pourquoi et comment s'inscrire dans le Temps des Communs

- Inscrire l'AG dans cette dynamique
- 3 pistes
 - Niveau académique, recherche et formation
 - Niveau international, collaboration
 - Crédit mutuel et nantissement
- Création de commission, de groupe de travail
- Les intérêts : plus de visibilité, réflexion théorique ?

b. Préparation de l'ordre du jour de l'AG du 10 octobre:

Mettre en place des groupes de travail sur les sujets suivant :

- **Cotisation**
 - Business plan pour l'après 2015 : qui finance quoi et pourquoi ?
- **Gouvernance**
- **Comment améliorer la charte ? Quelle place elle a dans la communauté de paiement ? Charte à point ? Perfectibilité ? En discuter avec l'ESS ?**

- **Reconversion**
- **Articulation nantissement et crédit mutuel (mutualisé comme terme de remplacement ?)**

c. Élection du/des Comité(s) le 10 octobre
(envoyez vos dossiers de candidature !)

4. Modification des textes fondateurs : Charte, statuts

Les propositions seront présentées et discutées, puis une décision sera prise, sur la base du consentement dans la mesure du possible.

a. Propositions pour la Charte :

- Ajout d'un point :

« **Pour la promotion du « bien commun »**

A placer après le point sur l'économie spéculative

Vote pour l'adoption du point ci-dessus

=> A l'unanimité sans abstention

- Modification du point 5 :

« [...]les pratiques économiques socialement **et** écologiquement responsables. »

Vote pour l'adoption du point ci-dessus

=> A l'unanimité sans abstention

b. Propositions pour les statuts:

- Modification de l'article 8:

« L'assemblée générale doit être annoncée au minimum 1 mois à l'avance. L'ordre du jour doit être transmis au minimum 10 jours à l'avance. Les communications se font par courrier électronique sauf demande spécifique. »

Vote pour l'adoption du point ci-dessus

=> A l'unanimité avec 1 abstention (Danièle Warynski)

5. Divers

- Nécessité de démarcher les autres individus et organismes : par quartier et par branche.
- Prix des livres à la Librairie du Boulevard en Léman entre l'Euro et le Franc suisse.